



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 12075

Texte de la question

M. Pierre Micaux appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évolution de l'âge des chefs de cours lors de leur nomination depuis 1958. Il lui demande de bien vouloir lui préciser cette évolution.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, de 1980 à 1997, l'âge moyen des premiers présidents des cours d'appel au moment de leur nomination, a varié de cinquante-deux ans (1997) à soixante-deux ans (1986), et celui des procureurs généraux de cinquante-deux ans (1993 et 1996) à soixante et un ans (1984). Ces données ne connaissent pas d'évolution particulière. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Micaux](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12075

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1591

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4719